

FONDS COVID RÉSISTANCE

FONDS RÉGION SUD PETITES ENTREPRISES

OBJECTIF ?

Soutenir les très petites entreprises du territoire face à la crise sanitaire du COVID-19



CRITÈRES DE SÉLECTION

- siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- autonome au sens de la réglementation européenne,
- jusqu'à 20 salariés,
- procéder à cette demande de financement pour son activité principale,
- être à jour de ses cotisations fiscales et sociales au 31/12/19,
- ne pas être en situation d'interdiction bancaire,
- ne pas faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire,
- ne pas faire l'objet d'une procédure de plan de sauvegarde ou d'une procédure de redressement (sauf si celles-ci ont été acceptées),
- une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.



TYPES D' ACTIONS ?

Prêt à destination des entreprises connaissant une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.



THÉMATIQUES VISÉES

Tout secteur d'activité hors entreprises agricoles directement traitées par le fonds régional agricole

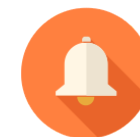
DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Non applicable



POUR QUI ?

Indépendant, personnes morales (sociétés, associations, coopératives) développant une activité économique



DATE LIMITE ?

DÉPÔT DES DOSSIERS
AU FIL DE L'EAU

DURÉE DU PROJET

Possibilité de différé de remboursement de 18 mois maximum.
Durée de remboursement de 5 ans maximum.

TYPE D'INTERVENTION

Prêt à l'entreprise sans apport complémentaire obligatoire



NIVEAU D'INTERVENTION

entre 3 000 € et 10 000 €